

Réunion du Conseil Municipal du 25 septembre 2009

M. le Maire ouvre la séance avec le sujet de l'eau potable. Le prix actuel est de 1€36 le m³ mais pour atteindre un équilibre du budget le tarif devrait être porté à 1€46. Cependant M. le Maire rapporte les propos de Mr SOBANSKA qui a annoncé qu'aucune commune ne serait subventionnée si son tarif pour l'eau était inférieur à 1€50 le m³. En conséquence il est proposé de fixer le tarif à 1€50 mais de laisser les autres prix inchangés. Le Conseil Municipal vote cette proposition à l'unanimité.

Afin de parer aux risques d'impayés, M. le Maire propose que la facture d'eau soit désormais envoyée aux propriétaires des bâtiments et non plus à leurs locataires. L'assemblée accepte à l'unanimité.

M. le Maire revient sur la procédure d'acquisition de biens vacants et informe le Conseil Municipal que les terrains cadastrés AC27 et AC30 sont désormais la propriété de la Commune. Le Conseil vote ensuite, à l'unanimité, l'incorporation de ces parcelles au domaine privé communal. **A l'unanimité il donne également tous pouvoirs à M. le Maire pour lancer une étude pour la réalisation un terrain de jeux à cet emplacement et pour demander toutes subventions, le cas échéant.**

Le Conseil a ensuite délibéré et voté à l'unanimité l'acquisition de 2 parcelles, situées près du pont de chemin de fer à Bogny, propriétés de Mme SUCHER. De même il a accepté, à l'unanimité, l'achat à M. PATAT d'un terrain qui jouxte le cimetière de Murtin. Les propriétés communales étant disséminées, M. le Maire souhaite regrouper et agrandir ces surfaces. Il demande donc à la commission des bois, chemins et propriétés communales de se réunir dans cette optique.

M. le Maire rappelle au Conseil que lors de la validation de la Carte Communale, on s'est aperçu que la maison de M. Alain TATON ne faisait pas partie du territoire de la commune. En effet, l'Audry a été détournée et ne passe plus devant mais derrière la maison. L'ancien cours de l'Audry fait toujours la limite entre notre commune et celle de Rouvroy, la maison de M. TATON est donc depuis sa construction rattachée à Rouvroy Sur Audry qui perçoit les impôts.

Etant donné que notre commune fournit à cette propriété l'eau, l'électricité et le ramassage des ordures ménagères et l'entretien, M. Le Maire demande l'accord du Conseil pour modifier les limites de la commune, et intégrer la parcelle. Le Conseil a validé cette demande, à l'unanimité.

Afin de faire progresser le projet du Parc Naturel Régional, M. le Maire souhaite voir la Commune adhérer au Syndicat Mixte de Préfiguration du PNR. Cette décision est votée à la majorité après abstention de M. Joël BROUSMICHE. De même pour la désignation de M. Franck LEPORCQ et M. le Maire en tant que représentants de la Commune au PNR.

Afin de pouvoir adhérer au SMICTOM dès le 1^{er} janvier 2010, le Conseil vote à l'unanimité le retrait de la Commune du SMTDA (*Syndicat Mixte de Traitement des Déchets Ardennais*).

Suite à l'abattage d'arbres autour de l'église de Murtin ainsi qu'en vue de coupes futures, M. le Maire souhaite fixer un tarif pour la vente de bois (la Commune n'étant pas autorisée à le donner !). A l'unanimité le prix est fixé à 15 euros le stère pour le bois façonné et à 5 euros le stère pour le bois sur pieds.

M. le Maire aborde ensuite les divers. **Il informe l'assemblée que notre Commune a été retenue pour recevoir le WIFIMAX. Ce système permettra à l'ensemble des habitants de se connecter à l'ADSL**, grâce à une antenne située entre Murtin et Sormonne sur un pylône à haute tension

Il précise que l'étude du plan de d'assainissement va débiter et que dès la semaine prochaine chaque habitant va recevoir un courrier du Cabinet DUMAY avec un questionnaire à retourner avant le 15 octobre en Mairie. Il rappelle qu'en ce qui concerne le plan de zonage, notre Commune est dans l'illégalité depuis janvier 2008. Des demandes de subventions ont été adressées au Conseil Général et à l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse qui accorderont des aides en fonction de leurs fonds.

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une lettre de Mme BOUZAIN pour l'avertir que des eaux d'écoulement de la Commune arrivent sur sa propriété. Il s'est rendu sur place pour constater la situation.

Suite aux travaux effectués pour la pose de la citerne incendie, la place de Bogny a été dégradée ; un devis a donc été demandé pour sa remise en état. Le Conseil vote à l'unanimité une autorisation à M. le Maire afin qu'il demande des subventions.

Une convention de passage a été signée avec M. PATAT pour la pose d'un drain dans sa propriété pour évacuer les eaux de pluie ; après discussion l'Assemblée vote cette convention à l'unanimité.

Un devis a été demandé à la société ETDE pour l'éclairage des zones non équipées au hameau de Bogny, ces travaux seraient subventionnés à 60% par le SIENO.

La Mairie a été informée que le Ministère de l'Agriculture va organiser une opération de recensement de toutes les exploitations agricoles, il sera peut-être nécessaire de créer une commission à cet effet

M. le Maire rappelle qu'en 2008 une lettre recommandée avait été adressée à M. KLEIN pour qu'il refasse le toit de son bâtiment situé Rue des Buires car il devenait dangereux. Ces travaux sont maintenant en cours.

Suite à l'opération de nettoyage organisée par l'association de Chasse « La Marlotte » et la quantité de débris trouvés au Bois de vaux, M. le Maire a déposé une plainte auprès de la Gendarmerie. Un panneau interdisant toute circulation sauf pour les riverains a été installé à l'entrée du chemin ainsi qu'au chemin du Tranchoir.

M. le Maire a reçu les devis de la CAPEB (organisme de réinsertion par le travail dans les travaux publics) concernant plusieurs travaux de réfection à Bogny et à Murtin. Après discussion il est décidé, dans un premier temps, de valider le devis pour la réparation du mur du

cimetière de Murtin. Etant donné que la CAPEB est très sollicitée, on lui demande de planifier les autres travaux (réfection de l'abreuvoir, de l'ancienne source et du mur du cimetière de Bogny).

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a donné l'autorisation pour que M. DELORME soit raccordé au réseau communal de distribution d'eau.

Il rappelle ensuite qu'une exposition de peinture, initiée par Mme Marie-Louise NIVELET qui a mis M. le Maire en contact avec l'association « les amis de la tour », se tiendra dans la salle communale pendant les 2 week-end prochains.